

*English Text - French text follows // Le texte anglais - le texte français suit*

After consultation with the U.S. Department of State it has been agreed that, in light of the pandemic, DND's Embedded Contractors will temporarily be permitted access to Controlled Goods to perform their primary functions while working from non-DND facilities. This temporary arrangement has been made with the guarantee that the level of security required to properly safeguard controlled goods information is maintained.

The criteria for granting Embedded Contractors off-site access to Controlled Goods (including DRMIS, RDIMS and GC Docs) includes:

- Limiting access to DND provided computers and through a DND secure connection;
- Access must only be gained in private locations and must not to be made in public settings;
- Each Embedded Contractor is to be briefed and confirm the understanding of the procedures for safeguarding and securing the controlled goods they are accessing.

The formal definition of an Embedded Contractor has not changed. Canadian "Embedded Contractors" are considered to be:

- An individual permanently and directly employed by DND, or
- An individual in a long term contractual relationship with DND where the individual works at DND facilities, works under DND direction and control, works full time and exclusively for DND, and executes nondisclosure certifications for DND, and where the staffing agency that has seconded the individual has no role in the work the individual performs (other than providing that individual for that work) and the staffing agency would not have access to any controlled technology (other than where specifically authorized by a license).
- "Embedded contractors" are limited only to day to day access of defense articles and are not in policy-level decision- making positions on US/FMS related cases.

**ACTION REQUIRED: DND employee supervisors of embedded contractors are required to:**

- required to keep a record of which contractors have requested, been briefed on security measures identified above, and been granted off-site access; and
- ensure remote access is terminated once access to DND facilities is returned.

This temporary measure is due to the pandemic situation and will apply until 31 July 2020 at which time the situation will be re-evaluated. Full restrictions will return once access to DND facilities is returned. Should you have any questions, please contact Glenn Barbour, Manager CTAT Office at [glenn.barbour@forces.gc.ca](mailto:glenn.barbour@forces.gc.ca)

For more information, please consult the Controlled Goods Access and Transfer (CTAT) manual: [http://materiel.mil.ca/assets/MAT\\_Intranet/docs/en/business-functions-controlled-goods-management/ctat-manual.pdf](http://materiel.mil.ca/assets/MAT_Intranet/docs/en/business-functions-controlled-goods-management/ctat-manual.pdf)

Après consultation avec le Département d'État américain, il a été convenu qu'en raison de la pandémie, les entrepreneurs intégrés du MDN seront temporairement autorisés à accéder aux marchandises contrôlées pour exercer leurs fonctions principales tout en travaillant à partir d'installations autres que le MDN.

Cet arrangement temporaire a été conclu avec la garantie que le niveau de sécurité requis pour protéger correctement les informations sur les marchandises contrôlées est maintenu.

Les critères d'octroi aux entrepreneurs intégrés l'accès hors site aux marchandises contrôlées (y compris le SIGRD, le SGDDI, les documents relatifs aux marchandises contrôlées, etc) comprennent:

- a. Limiter l'accès aux ordinateurs fournis par le MDN par le biais d'une connexion sécurisée par le MDN;
- b. L'accès ne doit être obtenu que dans des lieux privés et ne doit pas être effectué dans des lieux publics;
- c. Chaque entrepreneur intégré doit être informé et doit confirmer qu'il comprend les procédures de protection et de sécurisation des marchandises contrôlées auxquelles il accède.

La définition officielle d'un entrepreneur intégré n'a pas changé. Les «entrepreneurs intégrés» canadiens sont considérés comme : Une personne employée directement et en permanence par le MDN, ou une personne dans une relation contractuelle à long terme avec le MDN lorsque la personne travaille dans des installations du MDN, travaille sous la direction et le contrôle du MDN, travaille à temps plein et exclusivement pour le MDN, et exécute des attestations de non-divulgaration pour le MDN, et où l'agence de dotation qui a détaché la personne n'a aucun rôle dans le travail que la personne accomplit (autre que le fait d'offrir cette personne pour ce travail) et l'agence de dotation n'aurait accès à aucune technologie contrôlée (sauf là où elle est expressément autorisée par une licence). Les «entrepreneurs intégrés» sont limités uniquement à l'accès quotidien aux articles de défense et n'occupent pas de postes de prise de décision au niveau des politiques sur les cas liés aux États-Unis/VME.

**ACTION REQUISE:** Les superviseurs des employés du MDN des entrepreneurs intégrés doivent:

tenir un registre des entrepreneurs qui ont demandé un accès hors site, reçu des informations sur les mesures de sécurité identifiées ci-dessus et obtenu un accès hors-site, et s'assurer que l'accès à distance est interrompu une fois que l'accès aux installations du MDN est rétabli.

Cette mesure temporaire est due à la situation de pandémie et elle s'appliquera jusqu'au 31 juillet 2020, date à laquelle la situation sera réévaluée. Toutes les restrictions reviendront une fois que l'accès aux installations du MDN sera rétabli. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Glenn Barbour, gestionnaire du bureau de l'ATTC à [glenn.barbour@forces.gc.ca](mailto:glenn.barbour@forces.gc.ca) Pour plus d'informations, veuillez consulter le manuel sur l'Accès et le transfert des marchandises contrôlées (ATTC/CTAT): [http://materiel.mil.ca/assets/MAT\\_Intranet/docs/en/business-functions-controlled-goods-management/ctat-manual.pdf](http://materiel.mil.ca/assets/MAT_Intranet/docs/en/business-functions-controlled-goods-management/ctat-manual.pdf)